

**Déclaration de la délégation algérienne
Questions régionales y compris le Moyen Orient
et la mise en œuvre de la résolution de 1995**

Vienne, le 10 mai 2007

Monsieur le Président,

La délégation algérienne s'associe aux déclarations exprimées par le Mouvement des pays Non Alignés et le Groupe des Etats Arabes sur ce point de l'ordre du jour, à propos duquel elle souhaite faire part des commentaires ci-après :

L'Algérie œuvre à l'émergence d'arrangements régionaux au niveau des espaces auxquels elle appartient, afin de consolider la paix et de la sécurité, éléments indispensables au développement et à une intégration régionale harmonieuse. A ce titre, elle s'est fortement impliquée dans l'aboutissement du Traité de Pelindaba, érigeant le Continent africain en zone exempte d'armes nucléaires, dont elle a été l'un des premiers Etats ~~à ratifier~~ ratifié. Elle a également joué un rôle actif dans la formulation et l'adoption de la résolution sur le Moyen Orient par la Conférence d'examen 1995.

En effet, l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires comme nous y engage l'Article VII du Traité, contribue à compléter l'architecture du TNP, à réaliser l'objectif commun du désarmement général et complet, à restaurer la confiance et la solidarité entre les Etats Parties, et à éliminer les frustrations que suscite le renoncement à l'arme nucléaire ~~parce~~ ^{au} qu'elle continue de jouer un rôle dissuasif non négligeable en matière de sécurité.

Dans ce contexte, nous sommes encouragés par les Etats Parties qui, en Amérique Latine, en Mongolie, dans le Pacifique Sud et, récemment, en Asie Centrale, ont volontairement décidé de soustraire le destin de leur sécurité collective à la dissuasion de l'arme nucléaire, pour le placer sur le terrain de la confiance mutuelle et de la coopération.

Cette approche novatrice de la sécurité régionale, qui donne tout son sens à l'Article 52 de la Charte des Nations Unies et à l'Article VI du Traité de Non Prolifération, mérite d'être encouragée et appuyée par des mécanismes appropriés. Ma délégation saisit cette occasion pour exhorter les Etats Africains qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier dans les délais les meilleurs, le Traité de Pelindaba.

Par ailleurs et s'agissant du Moyen Orient, la délégation algérienne déplore profondément l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 1995 et des engagements pris en 2000, reflétés dans le Document final, qui préconisé ~~l'~~ l'élimination des armes de destruction massive et de toutes les autres armes de guerre. En effet, malgré les

+ Le message suivant a été transmis à l'ambassadeur de l'Algérie au TNP par le Secrétaire Général du TNP, M. Mohamed Soltane, le 25 octobre 2007.

L'interdépendance accrue des facteurs contribuant à la préservation de la paix et de la sécurité, exige des Etats Parties au TNP d'œuvrer résolument à l'établissement d'une zone efficace et vérifiable exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient. La politique des deux poids et deux mesures en vertu de laquelle il est admis qu'Israël, seul pays de la région qui n'a pas adhéré au TNP, soit doté de l'arme nucléaire pour assurer sa sécurité en s'érigeant en gardien de la région, ne peut trouver de justification. Ce déséquilibre flagrant dans le rapport de forces de la région, outre qu'il sape les fondements de la Charte des Nations Unies et l'autorité du TNP, nourrit la méfiance et exacerbé les frustrations des Etats de la région non dotés de l'arme nucléaire qui y ont renoncé, sans que leur soit offertes des garanties de sécurité négative, ou tout autre mesures de nature à prendre en charge leurs préoccupations liées à la sécurité de la région.

Aussi, des mesures concrètes doivent-elles être prises dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence d'examen 2010, pour l'application des engagements convenus en 1995 et 2000. Dans cette perspective, la mise en place d'un mécanisme régional de contrôle s'impose comme mesure de confiance entre les Etats de la région. Dans le même ordre d'idées, l'universalité du TNP à laquelle l'Algérie est attachée, et les résolutions prises par les organes directeurs de l'AIEA recommandent que le régime de vérification de l'AIEA soit appliqué à toutes les installations nucléaires israéliennes.

Ces mesures, loin d'être exhaustives, seront susceptibles de créer un climat favorable à l'initiative de paix ^{de la} des Etats arabes, réaffirmée lors du Sommet de Riad, dont l'objectif est de convaincre durablement les Etats de la région de lier le destin de leur sécurité collective en investissant dans la confiance mutuelle et la coopération, comme gages de la paix et de la sécurité régionale et, partant, internationale.

Je vous remercie.

Le 16 octobre 2007
Mohamed Soltane